

3P SARL
Société à responsabilité limitée
Siège social : Boulevard de la Liberté 130, 59000 Lille, France
803.198.928

(la **Société**)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE EN DATE DU 2 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet,

Pascal Meyers et Bastien Leflere (les **Gérants**) de la Société,

ont pris les présentes décisions :

PREMIERE DECISION
Révocation de pouvoirs spéciaux

Les Gérants,

décident de révoquer, avec effet immédiat, tous les pouvoirs spéciaux de signature, procurations ou autres mandats qui ont été accordés entre le jour de la constitution de la Société et la date de signature des présentes décisions écrites ;

DEUXIEME DECISION
Allocation de pouvoirs spéciaux

Les Gérants,

décident d'attribuer ou le cas échéant renouveler, à la date de ces décisions (ou en tout cas dès que possible après cette date), à chacune des personnes suivantes, des pouvoirs spéciaux énumérés limitativement ci-dessous :

- (i) M. Bastien Leflere pour le pouvoir spéciaux mentionne à l'annexe 1 ; et
- (ii) M. Pascal Meyers pour le pouvoir spéciaux mentionne à l'annexe 1.

étant entendu que les pouvoirs spéciaux actuels tels que repris à l'Annexe 1 seront révoqués pour la personne autre que celles énumérées de manière exhaustive ci-dessus, en exécution de la première décision prise dans le cadre des présentes décisions écrites.

TROISIEME DECISION
Transfert du siège social de la Société

Les Gérants,

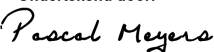
décident de transférer, conformément à l'article 4 des statuts de la Société, le siège social de la Société, avec effet au 2 juillet 2025, à l'adresse suivante : Rue Léon Trulin 6-8, 59800 Lille ;

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

Les Gérants donnent une procuration spéciale à Bert Verhoeven, Josephine Lefebvre, Susana González Melón et à tout avocat ou parajuriste d'Allen Overy Shearman Sterling (Belgium) LLP, élisant domicile à cette fin à Tervurenlaan 268A, 1150 Sint-Pieters-Woluwe, chacun individuellement compétent et avec la possibilité de substitution, et aussi tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour effectuer toutes formalités légales et faire tous dépôts, publicités et déclarations prévus par la législation ou la réglementation en vigueur, consécutives aux décisions prises aux termes des décisions qui précèdent et/ou des décisions complémentaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Gérants.

Ondertekend door:

5A4963E49CBA4A9...

Nom : Pascal Meyers
Fonction : Gérant

Signé par :
bastien leflere
6C4305A79D3B40A...

Nom : Bastien Leflere
Fonction : Gérant

ANNEXE 1

POUVOIR SPECIAUX BNP PARIBAS FORTIS

[ajouté séparément]